



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 octobre 2022

DÉLIBÉRATION N°2022-063

OBJET : Nouveau calcul de la PVR (participation pour voiries et réseaux) suite au transfert de compétence de l'assainissement à la Communauté de l'Auxerrois

En exercice :23
Membres
Présents(s) : 14
Pouvoir(s) : 7
Absent(s) :9

Le dix-sept octobre deux mille vingt-deux à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Richard FAURE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Claire GUEGUIN à Chrystelle EDOUARD, Isabelle CAMBIER à Claire DEZOUTTER, Frédéric GRACIA à Christian VEILLAT, Philippe THOMAS à Michel DUCROUX, Nicolas PERROUD à Yannick BARBOTTE, Aurélien HELLE à Richard FAURE, Aurore BAUGE à Christiane LEPEIRE

Le ou les membres absent(s) :

Claire GUEGUIN, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Aurélien HELLE, Aurore BAUGE, Aurélie HENAULT.

Secrétaire de séance : Monsieur Richard FAURE

Vu le transfert de compétence de l'assainissement au profit de la communauté d'agglomération, effectif depuis le 1^{er} janvier 2020.

Considérant qu'en vue des prochains permis de construire à délivrer, il y a lieu de faire un nouveau calcul de la PVR en supprimant la partie « assainissement », comme il suit :

- Pour la rue des Champs de St Eusèbe et la rue des Cailloux : 4,33 euros au lieu de 5,80 euros au mètre carré .
- Pour la rue de Lindry à Montmercy: 4,03 euros au lieu de 5,50 euros au mètre carré.

La présente délibération prendra effet de façon rétroactive, pour les permis de construire délivrés postérieurement au transfert de compétence et pour lesquels il sera remboursé le trop-perçu.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Christiane LEPEIRE
Maire de Saint-Georges-sur-Baulche



Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le

ID : 089-218903466-20221017-2022_063-DE